



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-10-17

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Emmanuel ROUSSELOT, Joël BONNET, Lydie BARATON, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Karine MORIN, Anthony PEIGNON.

Absents excusés : Sophie AUGER (pouvoir donné à Marie-France TALINEAU)
Laura LUSSEAU (pouvoir donné à Sophie BARIBAULT)
Annie MARSALUT (pouvoir donné à Johann BARANGER)

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAUULT, Karine OLIVIER, Jacky FAVREAU, Marie-Sandrine GIRARD. Nathalie FAZILLEAU.

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée de Delphine PORTRON, secrétaire Générale.
D

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

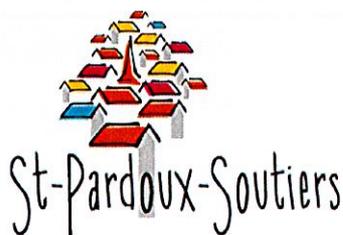
Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière », détaille les derniers dossiers, concernant le Poirier, l'entreprise MR Y a terminé l'ensemble les travaux d'eau usée et pluviale. Les différentes tranchées seront rebouchées par de l'enrobé pour la route de Parthenay et un monocouche pour les autres.

La reprise des travaux concernant l'enfouissement des lignes HTA par l'entreprise Gef TP débutera en février 2025.

Pour le carrefour de la route d'Allonne à Château-Bourdin , lors de la réception du chantier, il y a eu deux réserves de précisées : une pour refaire la grille avaloir et l'autre pour le coloris du plateau.

Guillaume BONNIN et Sophie AUGER, référents à la commission « Restaurant Scolaire », : une réflexion est engagée sur un nouveau mode de fonctionnement concernant l'organisation du repas des élèves des classes élémentaires. Il s'agirait de tendre vers une formule Self qui pourrait permettre la prise du repas de l'ensemble de ces élèves en 2 voire 3 services successifs. L'objectif étant un temps de repas plus court et donc plus calme, ce qui n'est plus le cas depuis longtemps dans un bâtiment inadapté. Il a été demandé à Raphaël de travailler sur ce projet, en proposant une organisation et des devis correspondant au matériel nécessaire à cette nouvelle organisation.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie », précise qu'il n'y a rien à signaler.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-10-17

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales » indique qu'il y a eu une bonne participation pour « Octobre Rose », 230 adultes et 44 enfants. La gestion des tickets jeunes est prévue la semaine prochaine. Concernant les impayés de la cantine, il y a eu 3 ou 4 relances de faites.

Marie-France TALINEAU, référent à la commission « Petite Enfance-Seniors », précise que le 5 octobre, 80 personnes sont venues fêter les 25 ans de l'association 'Faire revivre la Chapelle ». Le repas du Téléthon aura lieu à Saint-Pardoux-Soutiers le vendredi 29 novembre, il est fait appel aux bénévoles. Le repas des aînés du 26 octobre accueillera une centaine de personnes. Suite à l'Assemblée générale du Foyer Rural celui-ci comprend 48 adhérents.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement », relate que le travail autour des haies est toujours en cours.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », précise le repérage des haies protégées est presque terminé.

Audrey RIGAUDEAU, représentant la commission « Ecoles – Projets pédagogiques – Conseil municipal des jeunes » rien à signaler.

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations », expose la rencontre avec les associations qui s'est déroulée lundi 14/10 pour présenter les multiples informations de la rentrée 2024. Des échanges aussi sur la forme à donner aux permanences mensuelles de la ligue de l'enseignement depuis le 07 Octobre dernier. Et enfin un sondage sur un éventuel temps associatif en 2025.

Johann BARANGER, représentant la commission « Culture-Communication », précise qu'il y aura un spectacle le 22/11 dans le cadre de la saison Ah ? Soirée microfolie » visite flash impressionnisme » présence de 23 habitants. Le 7 décembre aura lieu le spectacle « fou » au Foyer rural.

D2024-10-01 – DECISION MOFICATIVE N°6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024.

CREDITS A OUVRIR				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2313	10 – LA FRANCETTE	Autres bâtiments publics	13 000.00
Total				13 000.00

CREDITS A REDUIRE				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2131	17- LA HALLE DES SPORTS	Autres bâtiments publics	13 000.00
Total				13 000.00

FINANCES

D2024-10-02 – DECISION MODIFICATIVE N° 7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024.

CREDITS A OUVRIR				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2152	18 – Espace Paul PELLETIER	Installations voirie	2 600.00
Total				2 600.00

CREDITS A REDUIRE				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2131	17- LA HALLE DES SPORTS	Autres bâtiments publics	2 600.00
Total				2 600.00

FINANCES

D2024-10-03- DECISION MODIFICATIVE N° 8

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024.

<u>CREDITS A OUVRIR</u>				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts	4 350.00
Total				4 350.00

<u>CREDITS A REDUIRE</u>				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2131	17- LA HALLE DES SPORTS	Autres bâtiments publics	4 350.00
Total				4 350.00

D2024-10-04- FACTURATION BUSAGES ET BONS DE PIERRES AUX HABITANTS

Mr GUINARD Jean-luc, adjoint rappelle au Conseil Municipal les modalités financières concernant la facturation du busage voté lors de la séance du 10 septembre 2021.

Il propose au Conseil Municipal de réactualiser cette facturation de la façon suivante :

Type de travaux	Modalités financières					
	Matériaux (au mètre linéaire)			Main d'œuvre		
	Quantité	Financier	Coût en €/ml	Quantité	Financier	Observations
Construction nouvelle	6 m	Commune		l'ensemble du chantier	Commune	
	mètres suivants	Habitant	50.00			
Création entrée de champ	6 m	Habitant	50.00	l'ensemble du chantier	Commune	Utilisation tractopelle
Réfection entrée de champ	6 m	Habitant	25.00	l'ensemble du chantier	Commune	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider la facturation des busages aux habitants de la Commune, telle que présentée ci-dessus,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

TRAVAUX

D2024-10-05- VENTE INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Dans le cadre de l'orchestre à l'école, de nouveaux instruments avaient été achetés par la Commune l'année dernière.

Ces 4 euphoniums, instruments achetés dans l'instrumentarium étaient de qualité moyenne et ne permettaient pas d'envisager de progrès de la part des élèves.

Le prix d'instrument s'élevait à 279 € l'unité, soit un total de 1 116 € pour ces 4 instruments. L'école de musique de Parthenay souhaite les racheter.

Un des instruments étant cassé (chute lors d'ateliers), il est proposé de les revendre au prix de 200 € l'unité, soit un total de 600 € pour ces 3 instruments.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De vendre les 3 instruments de musique à l'Ecole de Musique de Parthenay (CCPG),
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-10-17

TRAVAUX

D2024-10-06- TRAVAUX EGLISE SAINT PARDOUX SOUTIERS

Mr GUINARD Jean-Luc, Adjoint, a présenté les différents devis concernant la réparation de l'Eglise de Saint Pardoux Soutiers et de Soutiers, ainsi que le devis de réparation du Foyer rural.

Il est proposé de retenir le devis concernant les travaux de l'Eglise de Saint-Pardoux-Soutiers pour un montant de 8 625.00 HT soit un total de 10 350.00 € TTC.

Les autres devis seront représentés en janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider le devis concernant les travaux de l'Eglise de Saint-Pardoux-Soutiers pour un montant de 8 625.00 € HT, soit un total de 10 350.00 € TTC.
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

PERSONNEL COMMUNAL

D2024-10-07- CREATION DE POSTE D'ADJOINT ANIMATION

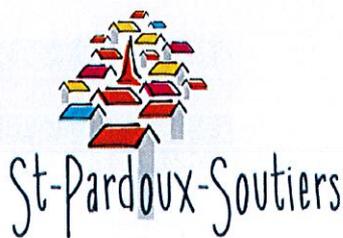
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8, Conformément à l'article L313-1 du CGFP susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation en charge de l'accueil, l'animation et la gestion de la bibliothèque.

Mr le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint d'animation 11/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2024, pour assurer l'accueil, l'animation et la gestion de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer le poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet dans les conditions susmentionnées.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-10-17

PERSONNEL COMMUNAL

D2024-10-08 - PASS CULTURE

Le Ministère de la Culture a lancé en novembre 2018 une expérimentation du projet présidentiel « Pass Culture » qui dote d'un montant de 300 € tout jeune âgé de 18 ans afin qu'il puisse acquérir des biens culturels pour une période de deux ans.

Une fois inscrit auprès du Ministère de la Culture, le jeune inscrit accède à son compte à travers une application géolocalisée gratuite - pour téléphone portable ou par internet - et peut ainsi réserver une place de concert ou de spectacle, adhérer à la Médiathèque, régler un cours au Conservatoire, acheter un livre ou visiter un musée.

L'objectif du Pass Culture est d'améliorer l'accès à la culture pour les jeunes.

Susciter l'envie et permettre d'accéder à une vie culturelle de proximité, tels sont les enjeux du « Pass Culture » dont souhaite bénéficier la Commune de Saint Pardoux Soutiers.

Les offres répertoriées et proposées dans le cadre de la micro folie seront gratuites, seuls les frais annexes seront facturés.

Il est également possible pour la bibliothèque et le réseau lecture nomade de déposer des offres sur le compte « Pass Culture »

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la Commune de Saint-Pardoux-Soutiers à adhérer au dispositif « Pass Culture » sous l'égide du Ministère de la Culture et à créer un compte Pass culture professionnel,
- D'autoriser Mr le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



TRAVAUX

D2024-10-09- HALLE DES SPORTS

Lancement du dossier de consultation des entreprises

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la Halle des Sports, l'entreprise retenue pour la maîtrise d'œuvre est : Solutech sis Cenon (33).

Mr le Maire rappelle l'ensemble des démarches pour le lancement des travaux, du marché public et la consultation des entreprises du projet « Halle des Sports ».

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide du lancement de la procédure de marché public pour consultation des entreprises sur la plateforme Médialex
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

D2024-10-10- SALLE DES FÊTES DE SOUTIERS

Rénovation Energétique – Lot Unique – Chauffage - Ventilation

Initialement prévue par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) jusqu'au 31 décembre 2022, la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT est prorogée jusqu'au 31 décembre 2024 par le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022.

Le projet de rénovation énergétique de la Salle des Fêtes de Soutiers étant inférieur à 100 000 € HT, il a donc été possible de faire une consultation simple auprès de plusieurs entreprises sans procédure de publicité.

Mr le Maire présente les devis des différentes entreprises consultées pour le lot Unique « Chauffage – Ventilation »

Après exposé du Maire, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir l'entreprise GUYONNAUD – AUDEBRAND sis Vouillé (86)
 - Pour un montant total HT de 54 704.15 €
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs concernant cette affaire.

D2024-10-11 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS

Choix du contrôleur SPS

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la Halle des Sports, il convient de désigner un coordonnateur SPS chargé en amont et durant les travaux d'assurer le suivi et le contrôle du respect des règles de santé et de sécurité des intervenants.

Après consultation, l'entreprise APAVE sis NIORT (79) propose cette mission pour un montant de 3 860.00 € HT.

Le Conseil Municipal ayant entendu les explications du maire et pris connaissance des offres reçues pour cette SPS, après délibération et à l'unanimité décide :

- De retenir la proposition de la Société APAVE pour un montant de 3 860.00 € HT, soit un total de 4 632.00 €

TRAVAUX

D2024-10-12 – CONSTRUCTION HALLE DES SPORTS

Choix du bureau de contrôle

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la Halle des Sports, il convient de désigner un bureau de contrôle qui interviendra en liaison avec le Maître d'œuvre et sera chargé :

1 – de la prestation des missions de contrôle de la réglementation

- Sur l'accessibilité des établissements recevant du public,
- De la solidité des ouvrages et des éléments indissociables,
- De la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- De la mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

2- de la prestation concernant la vérification des installations électriques.

3 - de la prestation concernant l'attestation réglementaire handicapés après travaux

Après consultation, l'entreprise APAVE sis NIORT (79) propose :

- pour la mission 1 : 5 440.00 € HT soit un total de 6 528.00 € TTC
- Pour la prestation 2 : 340.00 € HT soit un total de 408.00 € TTC
- pour la prestation 3 : 340 € HT, soit un total de 408.00 € TTC

Le Conseil Municipal ayant entendu les explications du maire et pris connaissance des offres reçues pour ces missions de contrôle, après délibération et à l'unanimité décide :

- De retenir les 3 propositions de la Société APAVE :
 - Pour la mission 1 : 5 440.00 € HT soit un total de 6 528.00 € TTC
 - Pour la prestation 2 : 340.00 € HT soit un total de 408.00 € TTC
 - Pour la prestation 3 : 340 € HT, soit un total de 408.00 € TTC
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les documents s'y afférent.

D2024-10-13- MAISON DU BOURG
COWORKING : grille tarifaire des photocopies

Mr le Maire propose de mettre en place la même tarification des photocopies que celle proposée aux associations pour les personnes utilisant l'espace coworking.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs	Associations communales
Photocopie ou impression noir et blanc A4	0,05
Photocopie ou impression couleur A4	0,10
Photocopie ou impression noir et blanc A3	0,10
Photocopie ou impression couleur A3	0,20
Plastification 125 microns format A4	1,20
Plastification 125 microns format A3	1,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la grille tarifaire des photocopies ci-dessus, applicable au 1^{er} novembre 2024,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document s'y afférent.

FINANCES

D2024-10-14- DECISION MODIFICATIVE N°9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024.

CREDITS A OUVRIR				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
66	66111		Intérêts	20.00
Total				20.00

CREDITS A REDUIRE				
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	617		Etudes et recherches	20.00
Total				20.00

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- TARIFICATION SOCIALE RESTAURANT SCOLAIRE

- Sommes perçues pour l'année scolaire 2023/2024 : 21 594 € soit 7198 repas.
- Montant de l'aide apportée à la commune : 8 637.60 €
- Nombre d'élèves inscrits au 1^{er} septembre : 160 élèves
- Nombre d'enfants bénéficiaires du dispositif au 1^{er} septembre 2024 : 54 élèves (soit 900 repas pour la facturation de septembre)

- TOUR DES DEUX-SEVRES

Proposition du Président du Tour

- Ville Départ le dimanche 13 juillet 2025
 - Versement d'une subvention de 6 500 €
 - Le Conseil n'est pas favorable à l'organisation du Tour Deux-Sèvres

- SIEDS

- Sur invitation du SIEDS : visite des installations :
 - Parc photovoltaïque sur une ancienne déchetterie de 2.5 hectares.
 - Parc éolien
 - Poste source 90 000 volts
 - Ombrière Azay le Brulé (financé entièrement par le SIEDS, contrat sur 30 ans)

- Zone Energies Renouvelables

- Présentation à la prochaine réunion de conseil pour prise de délibération.

- BOX MEDICALE

- Sollicitation des communes voisines,
 - Organisation d'une réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15

La Secrétaire de séance,
Marie-France TALINEAU



Le Maire,
Johann BARANGER

